

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2009

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

Règlement des heures complémentaires des salariés

Monsieur GOSSEAUME présente Mme DAVIET, Inspecteur de recouvrement de l'URSSAF qui explique au Conseil Municipal les observations faites suite à la vérification de l'application de la législation de la sécurité sociale pour le paiement des heures complémentaires des salariés.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le paiement des sommes retenues.

Indemnité du Maire et des Adjointes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer :

- Les indemnités du Maire à 17% de l'indice 1015.
- Les indemnités des adjoints 6.6% de l'indice 1015.

Devis « Routes »

Pour la réfection de portions de route des VC4, VC 5 et VC 6, Mr le Maire présente les devis reçus :

- EIFFAGE d'un montant de 16020 € HT
- RADLE d'un montant de 22000 € HT
- COLAS d'un montant de 19050 € HT

Le Conseil Municipal décide de retenir la société EIFFAGE, la moins disante.

Devis « Entretien Lagunage »

Pour l'entretien du lagunage, Mr le Maire présente le devis de l'entreprise PASNON, d'un montant de 1219 € HT pour un contrat annuel comprenant 8 passages ainsi que le devis du CAT de Pontlevoy d'un montant de 1102.80 € HT.

Le Conseil municipal décide de revoir ce dossier plus tard dans la saison.

Travaux du mur du cimetière

Suite à la présentation des différents devis par Mr le Maire :

- SARL DANIAU d'un montant de 9088.00 € HT (pierres non laissées apparentes)
- Entreprise RETIF d'un montant de 13 360.00 € HT (pierres laissées apparentes)
- Entreprise MAZIOU d'un montant de 21575.00 € HT (pierres laissées apparentes)

Le conseil décide, à l'unanimité de retenir le devis de l'Entreprise RETIF

Banquet du 13 juillet 2009

Melle Marie-Françoise GUENAIIS donne connaissance au Conseil Municipal du menu retenu pour le 13 juillet 2009.

Le Conseil décide, par 8 voix POUR et 3 abstentions de retenir Mr DELETANG, pour la partie musicale avec éclairage pour un montant de 600 €.

Ouverture de compte de crédits

Il est décidé de modifier le budget primitif pour le règlement d'admission en non-valeur, le règlement d'indemnités moratoires ainsi que les dépenses d'amortissement du transfert de prêts SIVOS Collège de CONTRES (Equipement)

Questions diverses :

- Mr Florent ROUX se propose pour être correspondant « Défense » au sein de la Municipalité de CHOUSSY.
- Le conseil municipal décide d'inviter pour le 13 juillet 2009 à titre gracieux, Mr VIAU, en remerciement de son investissement pour la création et la mise à jour du site Internet de la Commune.
- Le Conseil Municipal décide de faire un geste pour le départ de la factrice.
- Mr le Maire revient sur les possibilités d'aménagement d'une salle d'archives. Mr Denis RIOLAND, 1^{er} adjoint, responsable des Bâtiments communaux étudiera avec Mr Alain BARATEAU les différentes solutions proposées.
- Mr le Maire fait part d'un courrier de l'APE du RPI Oisly-Couddes-Choussy demandant l'aide de la Commune de Choussy pour la mise en place du Bric-à-Brac du Dimanche 26 juillet 2009.
- Mr le Maire fait part d'un courrier de Mr et Mme MANN remerciant la Municipalité pour l'organisation du Repas des Anciens.
- Le Conseil Municipal propose de recontacter le Conseil Général de LOIR et CHER afin de résoudre les difficultés relatives à la courbe de la RD 21A en direction de la RD 30

Fait et affiché à CHOUSSY, le 6 juillet 2009

LE MAIRE
Thierry GOSSEAUME